

s.C.41.A.731.0 - ZW/hz

Berne, le 25 juillet 1974.

Répercussions de la fermeture de la Banque Herstatt

La fermeture de la Banque Herstatt, survenue après des difficultés rencontrées par d'autres banques dont la Franklin, a créé certains remous dont la presse s'est fait l'écho.

Les lignes qui suivent peuvent mériter votre attention.

1. Banque privée, Herstatt avait connu un développement rapide ces dernières années.
2. Néanmoins, depuis quelque temps déjà, des rumeurs avaient eu cours, dans les milieux bancaires, sur les risques pris par cette banque dans ses opérations sur devises.
3. La fermeture de la Banque Herstatt a été décidée par l'autorité de surveillance des banques, la Bundesbank n'ayant pas de compétence en la matière.
4. La manière dont cette fermeture a été effectuée est critiquable. Les Anglo-saxons ne se sont pas fait faute de le dire. En effet, elle a été effectuée sans permettre le dénouement des opérations sur devises en cours. Le Délégué américain Wallich compare cette fermeture à un client qui, achetant des cigarettes à un kiosque, remet l'argent à cette fin et voit le guichet se fermer avant la remise des cigarettes.

- 2 -

5. Cette manière de faire a occasionné des pertes à de nombreuses banques. Les Américains ont alors réagi en autorisant leurs banques à faire usage de la "recall clause", laquelle permet de ne pas effectuer les ordres de paiement si l'opération n'est pas couverte jusqu'au lendemain. Cette manière de faire est aussi critiquable car elle introduit un élément nouveau d'incertitude dans une situation qui n'en connaît déjà que trop. Elle n'est dès lors guère propice à la confiance que requiert ce genre d'affaires et à la fluidité des opérations.
  
6. Dès le moment où l'autorité de surveillance bancaire a eu vent de la nature spéculative des opérations de la Banque Herstatt, elle a ouvert une enquête. Les autorités luxembourgeoises ne semblent pas avoir voulu coopérer lors de l'instruction de cette enquête. On les blâme aujourd'hui pour leur comportement dans les milieux des banques centrales. En l'occurrence, la Herstatt-Luxembourg paraît avoir été un des relais importants pour camoufler les opérations fictives de la maison mère.

Les enseignements de cette affaire sont :

- a) La confiance, déjà ébranlée par l'ébruitement des difficultés de certaines banques s'est encore amenuisée.
  
- b) En raison de la plus grande prudence, qui fait suite à peut-être trop de laxisme, les opérations de ce genre risquent de se faire avec moins de fluidité, laquelle est pourtant absolument nécessaire pour le fonctionnement des opérations sur l'euromarché.

- 3 -

- c) Une période plus difficile paraît s'ouvrir pour un certain nombre d'établissements bancaires, notamment les moins grands.
- d) L'examen de l'affaire Herstatt par les banques centrales les a conduit à se demander si elles devaient devenir le "lender of last resort". La réponse est très difficile à formuler. Elle ne saurait être générale, sinon les banques, se sachant couvertes, se livreraient à des opérations risquées. Il y a en outre toute une série d'autres éléments à prendre en considération. Les banques centrales ne sont par conséquent pas parvenues à une décision commune. Certaines ayant une attitude plus positive que d'autres. Parmi les plus positives, nous retrouvons celles qui adoptent une position favorable aux opérations bancaires sur l'euro-marché.

Service économique et financier



J. Zwahlen